|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | CNECT.DDG2.G.1 |
| Numéro de poste Sysper: | 220515 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Björn Juretzky, Federico Milani  3eme trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité CNECT.G.1 «Politiques et innovation en matière de données» a pour objectif principal de soutenir l’économie européenne fondée sur les données et la création d’un marché unique numérique des données. Pour ce faire, toute une série d’initiatives politiques et législatives abordent des questions nouvelles et émergentes. À cette fin, l’unité est responsable de la stratégie européenne pour les données et de sa mise en œuvre au moyen de l’acte sur la gouvernance européenne des données (Data Governance Act, DGA) et du règlement sur les données (Data Act, DA), ainsi que de la directive concernant les données ouvertes. En outre, l’unité est responsable de la définition et de la gestion des actions de recherche, d’innovation et de soutien liées aux thèmes des mégadonnées dans le cadre d’Horizon Europe et des programmes pour une Europe numérique. Les tâches de l’unité sont assurées conjointement par de petites équipes de responsables juridiques, politiques et de programmes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les activités porteront sur les domaines suivants:

* Contribuer aux travaux d’analyse et d’élaboration des politiques liés à la stratégie de l’UE en matière de données, à l’acte sur la gouvernance des données et à l’acte sur les données en particulier, ainsi qu’aux aspects juridiques et politiques des espaces communs de données de l’UE en cours de mise en œuvre;
* Procéder à l’analyse et à la rédaction juridique des législations relatives aux politiques en matière de données;
* Contribuer à la dimension internationale des politiques en matière de données;
* Contribuer aux travaux dans le domaine de l’accès aux données publiques et financées par des fonds publics et de leur réutilisation, y compris les données du secteur public et les données de recherche;
* Contribuer à la coordination de la mise en œuvre des principes des données ouvertes dans l’administration publique aux niveaux européen et national;
* Contribuer à la coordination de la mise en œuvre de l’acte sur la gouvernance des données et de l’acte sur les données;
* Contribuer à des activités de sensibilisation, y compris aux relations avec les parties prenantes et les États membres;
* Contribution à la recherche de fond pour les documents d’orientation, les briefings, les documents de presse, etc.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu devra être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'une formation professionnelle, ou posséder une expérience professionnelle équivalente dans les domaines des sciences politiques et sociales, de l'économie, du droit ou équivalent, ainsi qu'une bonne compréhension des processus de décision de l'Union européenne. Une bonne connaissance des politiques de données de l'UE serait un atout.

Nous attendons un(e) collègue hautement motivé(e) et dynamique pour rejoindre notre unité, à l'aise à la fois dans le travail en équipe et dans le travail autonome. Les candidats doivent avoir prouvé leurs compétences organisationnelles et rédactionnelles, ainsi que leur capacité à communiquer efficacement dans différents contextes.

Nous attendons du candidat qu'il contribue activement à un environnement de travail agréable.

La langue de travail de l'unité est l'anglais. Nous attendons du candidat qu'il ait une excellente maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit. Autres langues de l'UE seront considérées comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)